

Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Membres votants : 28

Le 20 septembre 2022 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, Mairie d'Audierne, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, Maire.

Date d'envoi de convocation : le 14 septembre 2022.

Date de publication de la convocation : 15 septembre 2022

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Etaient absents :

Mme Armelle BRARD a donné procuration à Mme Simone JOURAND

M. Didier GUILLON a donné procuration à Mme Corinne BRIANT

Mme Nathalie COLIN

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Délibération n° 2022-114

Numérotation Quai Camille PELLETAN

Rapporteur : Mme Véronique MADEC

L'occupant du local situé sur la parcelle AK 0090 souhaite disposer d'un numéro pour l'identifier. La parcelle AK 0091 dispose déjà d'un numéro. Il est donc proposé de profiter de la rénovation du bâtiment situé sur la parcelle AK 0091 pour changer la numérotation et ainsi affecter une numérotation aux 2 parcelles telle que proposée ci-dessous :

- 1 : parcelle AK 0090
- 1 bis : AK 0091

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser la numérotation des parcelles AK 0090 et AK 0091 telle que proposée ci-dessus ;
- procéder à l'adressage, afin de faciliter l'accès des services de secours et la distribution du courrier

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

Département : FINISTÈRE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : SDIF antenne de Quimper Pôle Topographique et Gestion Cadastrale 3 boulevard du Finistère 29107 29107 QUIMPER CEDEX tél. 02 98 10 33 50 -fax pds.finistere.quimper@dgfp.finances.gouv.fr
Commune : AUDIERNE		
Section : AK Feuille : 000 AK 01		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500		
Date d'édition : 02/09/2022 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC18 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics		

